

SUD OUEST.fr

Archives : il y a un an, les images des départements du Sud-Ouest noyés sous les inondations



Hier, le dossier des « joueurs photographes » du SA XV était porté devant la 4^e chambre du tribunal correctionnel de Bordeaux. PHOTO STÉPHANE LARTIGUE / «SUD OUEST»

social devant le tribunal d'Angoulême), ainsi que 55 000 euros de dommages-intérêts.

Passion aveuglante

« Il y avait plus de photographes au SA XV que dans tout le département, a pointé Laurent Beneteau, l'avocat de l'Urssaf Poitou-Charentes, qui s'est constitué partie civile. Tout le monde savait que ces photographes ne réalisaient pas une seule photo. Ils sont payés par avance, de manière forfaitaire, avec des modalités édictées par Didier Pitcho. L'employeur avait un intérêt à procéder ainsi, car l'association n'avait pas les moyens de ses ambitions sportives sur le plan financier. »

« On ne parle pas d'enrichissement personnel, je suis même sûre

que vous avez payé de votre poche, a exposé la procureure. L'histoire de ce dossier, c'est d'abord une aventure collective extraordinaire entre copains. Mais cette passion vous a aveuglé. » Marianne Poinot, qui a reconnu « l'engagement » des prévenus au sein de l'entité charentaise, a requis des peines « assez souples » : 20 000 euros « dont une large partie assortie du sursis » pour Jean Alemany, 40 000 euros dont 20 000 avec sursis pour Didier Pitcho, à la « participation, sinon centrale, particulièrement importante », 30 000 euros dont 20 000 avec sursis pour Jean-Jacques Pitcho, et 100 000 euros dont « une large partie assortie du sursis » pour l'association SA XV Charente. Le jugement a été mis en délibéré au 25 janvier.

Les patrons aux idées noires ont un numéro vert

PRÉVENTION Depuis Saintes (17), l'association Apesa pilote le numéro vert dédié aux dirigeants d'entreprise rongés par des idées suicidaires

Dans la vie, et c'est encore plus vrai dans l'exercice de son métier, Marc Binné n'est pas du genre à lancer un « Bonjour, comment allez-vous ? » sans prêter attention à la réponse. Marc Binné est greffier au tribunal de commerce de Saintes, en Charente-Maritime. Avant 2012, il maniait comme tout le monde cette expression de manière sans doute plus mécanique, comme nous tous ou presque, mais sa participation à une conférence sur le suicide en milieu carcéral a tout changé.

« J'ai compris que le respect de l'autre, celui des conventions, des lois, ces lignes de conduite qui étaient les miennes depuis le début de ma carrière, au contact de chefs d'entreprise en difficultés, ne suffisait pas. Pour éviter le drame du suicide qui peut résulter d'un mal-être profond il faut aller au-delà : écouter, analyser les mots, les appels au secours, et les diriger au plus vite vers celles et ceux qui savent les contrer : les psychologues. »

1190 psychologues mobilisés

Rapidement après avoir ajouté un « au-delà de vos affaires, comment vous, vous allez vraiment ? » à ses rencontres professionnelles Marc Binné a convaincu Jean-Luc Douillard, un psychologue clinicien, de faire de ce rituel un outil de lutte contre le suicide. L'association d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë, Apesa, a vu le jour à leur initiative en septembre 2013. Son principe est simple : l'association sensibilise, et forme à l'écoute des greffiers, avocats, magistrats... des professionnels au contact des entrepreneurs en difficultés, pour en faire des sentinelles, capables de détecter des fragilités psychologiques. Ces professionnels identifient une détresse et la dirigent vers un des 1 190 psy-



L'équipe de l'Apesa (ici aux côtés de Marc Binné) pilote depuis Saintes le réseau et le numéro vert. PHOTO T. R.

PATRONS-CHÔMEURS : LE MAL ÊTRE EN COMMUN ?

UNE ÉTUDE de la Fondation Jean Jaurès, réalisée début novembre, vient de mettre en évidence un point commun entre dirigeants d'entreprises et chômeurs en ces temps de crise sanitaire et de ralentissement économique lié au confinement des populations. Cette statistique identique, les uns et les autres se passeraient bien. En effet,

l'étude révèle aujourd'hui que 27 % des patrons mais aussi des demandeurs d'emploi ont « sérieusement » pensé au suicide ces derniers mois. En 2019, l'Apesa a pris en charge 601 chefs d'entreprise en détresse. Au 23 novembre 2020, au plus fort de la crise, les prise en charges concernaient déjà 941 dirigeants...

chologues associés au programme. La prise en charge de chaque sujet représente un coût de 350 euros pour six entretiens. Un montant qui est assumé en totalité par l'association, pas par l'entrepreneur.

L'appel au secours... de Bercy

En sept ans, depuis Saintes, l'association qui compte deux permanents a formé 2 616 « sentinelles » présentes dans 67 tribunaux de commerce sur les 141 que compte la France. « Cela ne veut pas dire que les autres tribunaux n'ont pas mis en place des outils de lutte contre le suicide », précise Marc Binné. Ce maillage tissé depuis 2013 par l'Apesa a attiré l'attention du Ministère de l'Économie. En septembre, alors

que la situation économique et morale des entrepreneurs se dégradait, Bercy a sollicité l'Apesa pour mettre en place un numéro vert (0 805 65 505 0) dédié aux dirigeants en détresse. Une écoute accessible 24 heures sur 24, pour laquelle 400 psychologues se sont portés volontaires et assurent une permanence.

Depuis sa création, ce numéro vert, soutenu par Harmonie Mutuelle, CCI France et CMA France, a traité 1 260 appels dont 528 ont été suivis d'une prise en charge psychologique. Il est plus que vraisemblable que ce service de sauvetage perdure au-delà même de la crise sanitaire et économique actuelle.

Pascal Rabiller

Jean-Baptiste Rambla, ancienne victime jugée pour meurtre

TOULOUSE Le frère de la petite fille tuée en 1974 dans l'affaire dite du « pull-over rouge », comparait une deuxième fois pour meurtre

Le procès pour « meurtre en récidive » de Jean-Baptiste Rambla, qui fut victime dans les années 1970 de l'affaire dite du « pull-over rouge », s'est ouvert dans l'émotion hier devant les assises de Haute-Garonne, pour le meurtre de Cintia Lunimbu.

Le frère de la petite Marie-Dolores - kidnappée et tuée en 1974 dans l'affaire pour laquelle Chris-



La mère de Cintia entourée de deux policiers. PHOTO MAXPPP

tian Ranucci fut guillotiné deux ans plus tard - a déjà été condamné pour meurtre en 2008.

Aujourd'hui âgé de 53 ans, il a avoué au cours de l'instruction avoir égorgé en juillet 2017 à Tou-

louse Cintia Lunimbu, une jeune Angolaise de 21 ans qu'il ne connaissait pas.

En ouverture du procès, le président a lu avec solennité la description du lieu du crime quand le corps de Cintia a été retrouvé, puis le récit que l'accusé en a fait.

Alors que ce dernier, habillé en tee-shirt blanc et sweat-shirt gris, gardait la tête baissée et les yeux fermés la plupart du temps, la mère de la victime a éclaté en sanglots, hurlant : « Vous avez tué ma pauvre fille ! Vous, vous êtes tranquille ! Pourquoi ? », avant de devoir quitter la salle accompagnée par des proches.

Jean-Baptiste Rambla avait six ans lorsque sa sœur, huit ans,

a été enlevée le 3 juin 1974 sous ses yeux dans une cité de Marseille. Pour ce crime, Christian Ranucci a été condamné à mort et exécuté le 28 juillet 1976. Depuis, l'affaire a connu un énorme retentissement, notamment à la sortie en 1978 du livre « Le pull-over rouge » de Gilles Perrault, où l'écrivain remettait en cause la thèse de la culpabilité de Ranucci.

Trente ans plus tard, en 2008, Jean-Baptiste Rambla était jugé pour un premier meurtre, celui de son ex-employeuse, Corinne Beidl, en juillet 2004, et condamné à 18 ans de réclusion criminelle, avant d'obtenir une libération conditionnelle en 2016.